
Monsieur le Président,

Tout d'abord, le Royaume du Maroc souscrit à la Déclaration du Groupe des 77, et du Groupe Africain, prononcée par l'Egypte.

A l'occasion de la tenue, de la première Réunion du Comité Préparatoire Intergouvernemental de la 3ème Conférence Mondiale sur la Réduction des Risques de Désastres, permettez-moi, Monsieur le Président, de rendre, un Vibrant Hommage au Secrétariat de la Stratégie Internationale de la Prévention des Catastrophes, et plus particulièrement, à Madame Margaretha Wallström, le Représentant Spécial des Nations Unies, pour les efforts inestimables, qu'elle ne cesse de déployer pour encourager un dialogue constructif dans le cadre des Nations Unies, autour de cette urgente thématique.

Monsieur le Président,

La Réforme de l'architecture de la Gouvernance internationale en matière de réduction des risques de désastres devient une nécessité vitale. La conjoncture climatique internationale, génératrice de plus en plus de catastrophes naturelles particulièrement pour les Petits Etats Insulaires En Développement, requiert, plus que jamais, le recours à des mécanismes institutionnels novateurs, à des mécanismes financiers adaptés, tel que le Partenariat public privé...

Le modèle de partenariat public privé, conformément aux normes des Nations Unies, devra couronner les efforts de la communauté internationale, notamment, en matière de gouvernance et de financement, dédiés à la réduction des désastres.

La réduction des risques de désastres devra s'inscrire dans le cadre de nouvelle dynamique multilatérale de lutte et d'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030. La lutte contre les catastrophes naturelles devra aller de pair avec les résultats du groupe de travail sur les objectifs du développement durable, qui stipule l'urgence de remédier, au fléau de la pauvreté, dans le cadre de la durabilité. Les désastres amplifient le taux de pauvreté, il convient de les examiner, dans le cadre d'une approche intégrée.

Le succès de la politique de lutte contre les risques de désastres demeure tributaire de l'adhésion unanime de la communauté internationale à l'urgence de mettre en œuvre les actions menant à un développement durable. Une communauté internationale convaincue et persuadée du modèle de la résilience climatique et écologique internationale, devra générer des résultats très concluants pour l'office des Nations Unies de l'ISDR. Croire au Développement durable c'est croire à la politique du long terme, c'est croire au réflexe de la prévention, c'est croire à l'urgence de prévenir la recrudescence des désastres, devenue, sans conteste, une réalité, aujourd'hui.

Monsieur le Président,

Le Cadre de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes de 1989 relevait de la compétence du Conseil économique et social des Nations Unies. Le Cadre d'Action de Hyōgo ne prévoyait pas une évaluation périodique formelle par les organes compétents de l'ONU. Cette évaluation était menée, via la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes. En conséquence, le suivi du Cadre d'Action de Hyōgo avait été marginalisé, par rapport aux mécanismes onusiens, empruntés par les objectifs du Millénaire pour le développement.

La déclaration politique de la 3ème Conférence mondiale pour la réduction des risques de catastrophes (Sendai, Japon, 14-18 Mars 2015) devra s'appuyer sur les recommandations des plateformes régionales, afin de garantir une certaine harmonisation des spécificités régionales avec les spécificités mondiales.

Le Maroc reconnaît l'importance des stratégies régionales pour la gestion des risques et suggère leur évaluation périodique, tel qu'il ressort du cadre de travail post-2015. Le Maroc appelle le système des Nations Unies à soutenir les pays vulnérables en priorité, afin de mettre en œuvre le Cadre de travail post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes. Le Maroc propose d'intégrer des indicateurs de progrès liés à la mise en œuvre du cadre d'action post 2015.

Le Cadre du travail post-2015 devra, explicitement, inclure des politiques publiques, incitant à l'investissement privé. Les politiques publiques doivent excéder le stade de la réduction des risques existants pour se focaliser en priorité, sur la prévention d'apparition de nouveaux risques.

La durabilité du développement et la résilience des populations et de l'environnement obéissent à une gestion saine des risques. Cette politique préventive devra présider à l'orientation nouvelle des investissements publics et privés vers le secteur de la prévention de l'accumulation de nouveaux risques.

La réduction des risques de catastrophes devra constituer, désormais, une obligation légale internationale et serait un précieux appui au respect des droits de l'homme. La réduction des risques de catastrophes détiendra, en conséquence, des liens directs aussi bien avec les objectifs du millénaire pour le développement qu'avec les objectifs du développement durable.

Dans cette optique, il convient de métamorphoser la conception de la gestion des risques de catastrophes, en modifiant la perception de l'investissement dans la gestion des risques. L'investissement dans ce créneau d'avenir, ne devra plus être perçu comme un coût additionnel, mais comme une opportunité, permettant de dégager une valeur ajoutée, voire une valeur partagée.

Les politiques publiques, en matière de gestion des risques doivent s'appuyer sur les nouveaux piliers de la gouvernance, constitués, non seulement des gouvernements nationaux et locaux, mais également de la société civile, du secteur privé, de la communauté académique et scientifique, des collectivités locales, des médias, des entreprises et d'autres intervenants, impliqués dans la mise en œuvre du cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes.

Afin de permettre l'émergence d'un lien explicite entre le suivi du cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes et celui des objectifs du développement durable, la conception nouvelle de la législation Hyōgo, devra inclure, désormais, des indicateurs compatibles avec la mise en œuvre parallèle des deux processus.

Monsieur le Président,

Je ne pourrais parcourir cette intervention, sans partager avec vous et avec la Communauté Internationale, l'expérience du Maroc, en matière de lutte contre les risques naturels.

En matière de gestion financière des risques de catastrophes naturelles, le Maroc a élaboré un projet de loi d'assurance contre les risques catastrophiques qui constituent une évolution majeure alliant solidarité et assurance. Ce projet s'est imprégné des meilleures pratiques internationales de gestion financière pour instituer les budgets ex-ante des risques de catastrophes, permettant une

— mobilisation rapide et plus efficace des ressources financières. Le projet de loi propose un partenariat public-privé pour le financement des catastrophes naturelles, non seulement pour les ménages assurés mais aussi pour les ménages non assurés.

Compte tenu de l'importance du secteur agricole dans l'économie de notre pays, le Maroc a mis en œuvre le « Plan Maroc Vert », un programme innovant et ambitieux, destiné à restructurer le secteur de l'agriculture. Ce programme prévoit plusieurs composantes de gestion des risques agricoles, telles que, la lutte contre la sécheresse, l'intégration des dispositifs pour remédier aux impacts négatifs des changements climatiques, une assurance destinée à protéger les agriculteurs contre les aléas, générant la perte des récoltes.

La vision du Maroc pour la gestion des risques ne se limite pas au niveau national, le Maroc est aussi présent au niveau régional. Il est impliqué dans divers programmes d'accords régionaux et sous-régionaux dans la zone Méditerranéenne.

Au niveau de la ligue des Etats arabes, le Maroc abrite le bureau arabe de la protection civile et des secours. Parmi les attributions de ce Bureau, la protection des catastrophes et la promotion des Relations de Coopération entre pays arabes, en matière de prévention des Désastres. Le Maroc abrite également le CEPRIS (Centre Euro-Méditerranéen d'Evaluation et de Prévention du Risque Sismique), situé à Rabat, tel qu'il ressort de l'Accord Eur-OPA risques majeurs.

Le Maroc a participé à toutes les rencontres, ayant un rapport avec la réduction des risques, au niveau régional et international. Nous citons à titre d'exemple les consultations Régionales dans le cadre de la région arabe et africaine.

Monsieur le Président,

Comme tous les pays participant à ce processus, le Royaume du Maroc fonde beaucoup d'espoir sur cette assise et compte sur les efforts des uns et des autres, pour en faire une véritable solidarité Nord-Sud et Sud-Sud ainsi qu'un Forum d'échange de savoir-faire et d'expertise, à même de déboucher sur des conclusions tangibles et partant, permettre aux pays vulnérables de mieux se prémunir contre les désastres et leurs effets destructeurs.

Monsieur le Président,

L'avenir demeure entre nos mains, à nous d'en faire l'héritage d'une génération, qui a su réagir à temps, face à une menace, sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Je vous remercie

